



DECLARATION LIMINAIRE SNEP-Fsu Poitiers

au CR UNSS du 10 février 2020

Ce premier CR UNSS de l'année se tient au lendemain de la semaine Olympique et Paralympique qui est organisée chaque année par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en partenariat avec le ministère des Sports et le mouvement sportif français. Mais derrière les paillettes et les discours, aucune mesure réelle n'est prise en faveur du sport à l'école.

Le ministre, depuis le début de son mandat, joue sur la polysémie des mots pour faire illusion. Il entonne régulièrement la petite ritournelle des fameuses valeurs du sport au sens générique du terme, un peu comme si, à l'image de la petite souris, il suffisait de tremper un élève dans le sport pour qu'il en ressorte transformé. Il parle de développement du sport à l'école et n'envoie aucun signe quant aux inquiétudes de la place de l'EPS dans le système éducatif. Le SNEP FSU continue de demander une révision urgente des programmes d'EPS qui ont gommé toute référence aux savoirs sportifs et artistiques à étudier. L'épreuve du DNB (brevet) a été supprimée et le caractère national du Bac a disparu puisque les équipes, dans chaque lycée, déterminent les modalités d'évaluation.

Renaud Lavillenie, champion olympique de perche, un temps étudiant au STAPS de Poitiers, parrain de l'UNSS le dit à sa manière dans un quotidien national, « Le sport-scolaire manque de visibilité, pourtant il peut être une manière d'amener les jeunes à la pratique et à la compétition. Mais en EPS il y a de plus en plus de théorie au détriment de la pratique et des savoir-faire. Au plus haut niveau de l'Education nationale, cela manque de directives précises pour savoir vers quoi on veut tendre en matière de développement du sport. Du coup j'ai le sentiment que les professeurs sont un peu laissés de côté, coupés du modèle sportif et font chacun dans leur coin... »

Étrange façon de préparer la génération de 2024...

La Semaine Olympique devrait au contraire être l'occasion de créer une fête de l'éducation physique et sportive et du Sport Scolaire, en les valorisant et en insistant sur leur importance dans la formation des jeunes, par la prise de mesures qui ne coûtent quasiment rien budgétairement mais permettent d'affirmer un réel choix de société et d'ambition pour la jeunesse.

Sans compter que l'EPS et le Sport Scolaire tout au long de la scolarité obligatoire sont des vecteurs de découverte des activités physiques Sportives et Artistiques pour tous les jeunes, et se révèlent être le principal mode d'entrée dans la pratique régulière et compétitive au niveau fédéral. C'est le cas pour une forte proportion de sportifs et sportives de haut-niveau qui composent et composeront les Equipes de France. Ils soulignent le caractère déterminant de l'EPS et de l'UNSS dans leur parcours sportif et professionnel.

C'est ce qu'ont dit en substance Marie-Amélie LEFUR et Claire BREN, toutes deux multi-médaillées et en courses pour la qualification au JOP de cet été à Tokyo, lors de la table ronde organisée au CREPS de Poitiers le 31 janvier dernier dans le cadre du Séminaire Génération 2024.

Les enseignant·es d'EPS sont donc très majoritairement mécontent·es du sort réservé à leur discipline. Allons-nous vivre ce que les élèves anglais ont subi après les JOP de Londres c'est-à-dire la réduction des horaires de l'EPS obligatoire et le sport à l'école « vendu » à des associations ou des fédérations.

Nous rappelons, l'obligation statutaire pour chaque enseignant d'EPS d'avoir un forfait d'AS de 3h indivisible dans son service, qu'il soit professeur, agrégé, TZR, contractuel, ou à temps partiel.

Alors que le ministère continue avec la suppression des instances de dialogue social que sont les CAP, ce qui n'est pas notre conception d'une société solidaire fondée sur l'existence et la reconnaissance de contre-pouvoir, nous espérons que les Groupes de Travail d'affectation des TZR permettant de coupler au mieux les supports horaires avec le souci de préserver des forfaits AS au plus près des besoins des établissements, seront maintenus comme la loi le permet. Le manque de dialogue, de transparence, risque d'isoler chaque collègue ce qui renforcera la souffrance au travail.

On ne peut pointer du doigt le manque de sport à l'école, ainsi que les effets délétères de la sédentarité grandissante des jeunes et mettre au second plan le sport scolaire dans l'organisation des emplois du temps et des services. Et ce n'est pas la possible réquisition des enseignants d'EPS pour la mise en place du SNU qui permettrait d'améliorer les choses.

Tout discours institutionnel ou autre, qui tendrait à vouloir minorer la place du Sport Scolaire dans l'analyse de l'engagement professionnel et de la carrière des enseignants serait contre-productif. Il remettrait en cause la complémentarité et la continuité qui existent entre l'EPS et le Sport Scolaire, dont l'efficacité nous est enviée par nombre de pays, sans compter qu'il contreviendrait à l'esprit et à la lettre des textes, notamment du Code de l'Education.

Le dernier rapport de la cour des comptes ne peut que nous alerter sur la notion d'efficacité de l'EPS et du sport scolaire avec une approche comptable qui nous questionne. Sans revenir sur la partie enseignement de l'EPS, les remarques sur le sport scolaire nous semble infondées. Rapporter que le rapport coût/efficacité n'est pas probant c'est aussi tendancieux qu'inexact. Selon leurs chiffres, 95% des 37621 enseignants d'EPS assurent le sport scolaire soit 34600 pour 1 200 000 élèves, soit plus de 30 élèves par animateur.

Difficile de faire plus et mieux dans les conditions actuelles et surtout sans recrutement supplémentaire.

Nous profitons de ce conseil régional d'installation pour exprimer, en tant qu'élus des personnels, l'inquiétude liée au flou budgétaire entretenu par la Direction Nationale de l'UNSS sur la disparition du CNDS et le passage de la Subvention du Ministère des Sports dans le giron de la toute nouvelle ANS (Agence Nationale du Sport). Si la clé de répartition de la subvention de la DN aux Académies reste identique, avec 70% de part fixe et 30% sur la réalisation du Projet Académique, nous n'avons toujours pas de manière définitive les axes prioritaires retenus au niveau national que nous devons décliner localement.

Au niveau académique, si le compte de résultat 2018-2019 excédentaire de +38 000 euros doit être souligné comme un élément positif attestant du travail rigoureux de nos collègues cadres, ce chiffre doit être interrogé plus en détail, en terme d'activité.

Les éléments conjoncturels qui conduisent à ce résultat et qui seront détaillés ne doivent pas occulter la réalité des marges financières dans le cadre d'une activité normale. L'excédent serait donc plutôt d'une dizaine de milliers d'euros, somme qu'il faudra interroger au regard des investissements à faire dans les prochains mois. Le signe qui nous inquiète le plus est la diminution des subventions de la région Nouvelle-Aquitaine, déjà évoquée l'an passé et qui se vérifiera au budget 2020 avec -3000 euros auxquels s'ajouteront - 5000 euros sur l'Aide aux déplacements. Ce ne sont pas les 2000 euros d'augmentation sur les partenariats privés qui permettront de compenser ce désengagement relatif de la Collectivité régionale. Ces éléments comptables, loin d'être catastrophiques dans notre académie pourtant rurale, doivent cependant constituer des points de vigilance collectifs.

Avec l'objectif national de 3 millions de licenciés à horizon 2024, il va nous être une nouvelle fois demandé de « faire toujours plus, avec moins ».

Pour le Second degré, le Ministère prévoit moins 440 emplois d'enseignants en 2020 portant à 6 300 les suppressions sur la période 2018-2020, alors que dans le

même temps les effectifs d'élèves auront augmenté de 100 000 élèves. Pour l'académie de Poitiers, après 141 postes supprimés l'an passé, nous subissons à nouveau un retrait effectif de 50 postes, pour un nombre d'élèves constant. L'EPS qui pèse 10% de l'effectif global d'enseignants se verra donc amputé à nouveau de 5 ETP en plus des 13 postes et des 25 forfaits AS dont 12 liés à des temps partiels perdus l'année dernière, sans parler des « trous dans la raquette » en matière de remplacement. Tout cela pénalise les AS des établissements.

Cette austérité pèse lourd sur les conditions d'étude des élèves. Elle pèse aussi sur les personnels. Car outre le fait de voir les effectifs de classe augmenter, les enseignants français sont les plus mal payés d'Europe, et la réforme des retraites que nous combattons toujours, prévoit pour une carrière complète une baisse d'environ 30% du niveau de nos pensions.

Nos salaires indignes peuvent en partie expliquer que de plus en plus d'enseignants d'EPS sont contraints d'accepter, parfois sous la pression, de plus en plus d'heures supplémentaires, que le Rectorat distille toujours davantage dans les DHG. La charge de travail augmentée dans des conditions de plus en plus complexe tend à limiter l'investissement sportif militant des collègues, au sein des établissements et des districts UNSS. Cependant, la profession reste en grande majorité fortement mobilisée pour faire vivre en actes les valeurs du Sport Scolaire.

Nous remercions au passage nos collègues Cadres pour l'organisation des élections des représentants des AS au sein des instances UNSS, qui ont lieu tous les 4 ans, et qui ont vu cette année une augmentation de la participation à Poitiers. Et nous nous félicitons du positionnement légitime des IA-DASEN de l'académie visant à faire respecter la note de service (NS) du 9-9-2019, en matière de validation des listes, alors que les règles électorales ont été successivement contournées et redéfinies par l'UNSS et par le ministère de l'Education nationale lui-même, alors qu'il les avait consignées dans cette même note de service.

Hausse de participation des AS, regain du Taux de pénétration global de +2% à plus de 24.5 points contre -5% l'an passé à la même date, certes, mais ces bons chiffres sont à nuancer au regard de la baisse significative du nombre de licenciés en Lycée soit - 2,5% ce qui fait 600 élèves au bas mot. Baisse sur laquelle nous reviendrons certainement durant ce Conseil Régional UNSS car c'est un signal à prendre au sérieux, il constitue une forme de signal d'alarme.

En effet, la menace est réelle. Elle est en grande partie liée à l'impact de la réforme des lycées sur la vie et l'organisation des établissements. En plus de déstabiliser les Groupes Classes, de remettre en cause les options EPS (-25% en 2 ans), la

mise en place des spécialités en classe de 1ère cette année fragilise déjà le fonctionnement des associations sportives les mercredis après-midi, notamment sur les Sports Collectifs.

Nous demandons donc que la note de service du 21/03/2016 soit respectée dans les établissements, à savoir que « le chef d'établissement veille à ce que les meilleures conditions soient réunies pour le déroulement des activités organisées dans le cadre du sport scolaire.

La libération du mercredi après-midi comme temps dévolu aux activités de l'association sportive et aux compétitions organisées par l'UNSS est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire.»

Nous craignons une aggravation de cette situation de tension à la rentrée 2020 avec la montée charge des spécialités en Terminale et nous demandons la plus grande vigilance à l'ensemble des chefs d'établissements- Présidents d'AS pour sanctuariser le Mercredi après-midi lors de la construction des Emplois Du Temps.

L'ensemble des contraintes et des choix que nous avons abordés, pèsent aujourd'hui sur le cursus scolaire des jeunes, notamment au lycée sans parler de la pression de ParcoursSup, ainsi que sur les enseignants d'EPS. Tout ceci tend à montrer qu'il y a aujourd'hui, un risque de perte de sens dans l'exercice du métier.

Il est donc urgent de restaurer le lien de confiance envers les enseignants d'EPS et de restaurer la reconnaissance de la discipline EPS au sein du projet sportif national, pour les jeunes et leur avenir. Le sport fait partie de la société à tous les âges de la vie, il doit donc être un vecteur de progrès humain pour construire une société plus juste. Le sport est l'expression d'un système de valeurs. La perspective des JO en Europe, qui plus est, en France en 2024, est une belle occasion de construire un modèle sportif plus vertueux, moins sujet aux dérives mercantiles et sanitaires, promoteur de l'égalité Homme/Femme, porteur d'espoir.

Encore faut-il que nous en ayons les moyens. Il y a là une forme d'urgence, car comme le dit le Grand avocat Maître Henri Leclerc, Président de la Ligue des Droits de l'Homme :

« Si on nous dit que nos enfants vivront dans un monde pire que le nôtre, alors notre vie n'a plus d'intérêt ».

